

Publié le 20 octobre 2022

## Note de conjoncture de la Banque postale : des finances locales frappées par l'inflation mais soutenant l'investissement en 2022

Quelques jours avant le Congrès et salon des Entreprises publiques locales, la Banque postale a publié sa note de conjoncture annuelle sur les finances locales. Il s'agit pour cette institution financière, partenaire de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, d'anticiper les comptes des collectivités locales françaises en 2022 dans leur ensemble et par niveau.



Après un exercice 2021 marqué par une reconstitution de leurs marges de manœuvre, les finances des collectivités locales – régions, collectivités territoriales uniques, départements, communes, groupements à fiscalité propre et syndicats – seraient marquées par l'inflation en 2022. La hausse des dépenses de fonctionnement serait supérieure à celle des recettes, engendrant une baisse de l'épargne brute des collectivités locales. Les dépenses d'investissement progresseraient néanmoins et continueraient d'accompagner le développement économique local.

Lire aussi

Les investissements des collectivités territoriales en hausse en 2021

Un environnement macroéconomique pesant pour les

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



## finances des collectivités locales

Les collectivités locales évoluent dans un environnement macroéconomique défavorable en 2022. La conjoncture de chocs sanitaires et géopolitiques a produit une accentuation des difficultés d'approvisionnement et une augmentation des coûts de l'énergie et des transports. Le niveau des prix est dès lors caractérisé par une inflation significative que l'action des pouvoirs publics français a seulement freiné ; il devrait progresser de 5,8 % en 2022 (contre 9,1 % en moyenne dans la zone euro), puis de 4,7 % en 2023, après une hausse de 2,1 % en 2021 selon les projections de la Banque de France. Après une évolution significative entre 2021 et 2020 (+ 6,8 %), la croissance de l'activité économique nationale devrait fortement ralentir en 2022 (+ 2,6 %) et continuer dans cette dynamique morose en 2023 (+ 0,5 %).

## L'épargne pénalisée par une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes de fonctionnement

Dans sa note de conjoncture sur les finances locales, la Banque postale anticipe des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales à hauteur de 213,5 milliards d'euros en 2022. Il s'agit d'une augmentation de 4,9 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet de l'inflation, supérieure à celle observée en 2021 et 2020 (+ 3,2 %). Les recettes de fonctionnement, estimées à 256,6 milliards d'euros, progresseraient quant à elles de 3,2 % en raison de recettes fiscales plus abondantes, soit une hausse inférieure à celle observée entre 2021 et 2020 (+ 5,4 %). Obtenue après avoir fait la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute s'élèverait à 43,1 milliards d'euros. Elle est ainsi en baisse de 4,4 % par rapport à l'année précédente, induisant une légère dégradation des marges de manœuvre financières des collectivités territoriales.

## La croissance relative des dépenses d'investissement des collectivités territoriales en 2022

Dans cette perspective, les dépenses totales d'investissement des régions, des collectivités territoriales uniques, des départements, communes, des groupements à fiscalité propre et des syndicats s'élèveraient à 69,6 milliards d'euros en 2022, contre 65,1 milliards en 2021. Elles s'inscriraient en hausse par rapport à l'année précédente, mais elles seraient en réalité plus limitées compte tenu de l'effet prix. La hausse des coûts intégrée dans les clauses de révision des contrats, mais également les problèmes d'approvisionnement en matières premières rencontrés par les entreprises des bâtiments et des travaux publics viendraient en effet limiter leur ampleur et les investissements locaux ne progresseraient en volume que de 2,2 % en 2022.

La Banque postale propose par ailleurs un décryptage par échelon de collectivités territoriales dans le cadre de son étude.

En savoir +

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2